
Résidence des métropolites de Bucovine et de Dalmatie (Ukraine) No 1330

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie

La résidence des métropolites de Bucovine et de Dalmatie

Lieu

Tchernivtsi, Bucovine
Ukraine

Brève description

Dressé sur un promontoire entre le Prut et son affluent, l'ensemble architectural de la résidence des métropolites de Bucovine et de Dalmatie est une synergie magistrale de styles architecturaux créée entre 1864 et 1882 par le célèbre architecte tchèque Josef Hlavka. La résidence est réunie à un séminaire et un monastère et dominée par l'église cruciforme à coupes du séminaire, au sein d'un jardin et d'un parc agrémentés d'édifices ornementaux. L'ensemble formé incarnait une présence forte de l'Église orthodoxe sous le règne des Habsbourg, reflétant la politique de tolérance religieuse et culturelle de l'époque.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *monument*.

1 Identification

Inclus dans la liste indicative

11 juin 2007

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription

Aucune

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial

29 janvier 2010

Antécédents

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations

L'ICOMOS a consulté plusieurs experts indépendants.

Littérature consultée (sélection)

Bahr, W., Josef Hlavka. Ein tschechischer Architekt, Maumeister und Mäzen im alten Österreich, in *Österreich in Geschichte und Literatur*, 48, 2004, pp. 356-374.

Brumfield, William Craft, *The Origins of Modernism in Russian Architecture*, University of California Press, Oxford, 1991.

Documentation Centre for Sacri Monti, Calvaries and Devotional Complexes in Europe, *Atlante dei Sacri Monti, Calvari e Complessi devozionali europei*, base de données http://www.sacrimonti.net/User/index.php?PAGE=Sito_en/db_europa (accès 18.12.2010).

Frankova, Ruth, *Czechs in History-Josef Hlavka: one of the greatest Czech philanthropists*, Czech Radio 7, Radio Prague 12/03/2008 <http://www.radio.cz/en/section/czechs/josef-hlavka-one-of-the-greatest-czech-philanthropists>(accès 26/10/2010).

Hirsch, Marianne and Leo Spitzer, *Ghosts of Home: The Afterlife of Czernowitz in Jewish Memory*, University of California Press, 2010.

Prokopovych, Markian, *Habsburg Lemberg: Architecture, Public Space, and Politics in the Galician Capital, 1772-1914*, Purdue University Press, West Lafayette, Indiana, 2009.

Redl, D., Zwischen Wien und Czernowitz: Zu Werdegang und Wirken historistischer Architekten der k.k. Monarchie, in *Mitteilungen der Gesellschaft für vergleichende Kunstforschung in Wien*, 54, 2002, pp. 2-12.

Sailer, G., Josef Hlavka und die k.k. Central-Commission, in *Österreichische Zeitschrift für Kunst und Denkmalpflege*, 1990, pp. 151-155.

Mission d'évaluation technique

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 20 au 24 septembre 2010.

Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie

Des informations complémentaires ont été demandées à l'État partie le 22 septembre 2010, dont :

- un plan détaillé de l'ensemble montrant sa disposition et son jardin, avec l'emplacement et les plans des églises ;
- une clarification des raisons pour lesquelles les délimitations du bien proposé pour inscription ne s'étendent pas jusqu'à l'extrémité nord-ouest du promontoire et des informations sur l'occupation antérieure du site ;
- une explication plus approfondie de l'impact sur le bien des altérations apportées à l'ensemble pour l'accorder à un usage universitaire ;
- une clarification du nombre de visiteurs et de touristes autorisés dans le bien simultanément.

Une réponse a été reçue le 8 novembre 2010, fournissant les informations demandées, qui ont été intégrées dans les sections concernées ci-après.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

10 mars 2011

2 Le bien

Description

Le bien proposé pour inscription couvre 8 ha et est entouré d'une zone tampon de 244,85 ha.

Le bien est situé sur le versant sud-est du haut promontoire entre le Prut et son affluent la Klokuchka au nord-est du centre-ville historique de Tchernivtsi. Il est limité au nord-est par la rue Josef Hlavka, au sud-est par la rue Kotsiubinskiy et au sud-ouest par la rue Nekrasova. Le sommet du promontoire vallonné, appelé mont Dominik, sur lequel se situe le bien, se trouve au nord-ouest. L'État partie a expliqué dans ses informations complémentaires que le terrain s'étendant jusqu'à la pointe nord-ouest ne faisait pas partie historiquement du bien proposé pour inscription, et qu'il appartient aujourd'hui à la réserve foncière municipale.

Actuellement utilisé en tant qu'université nationale Yuriy-Fedkovich de Tchernivtsi, le bien comprend une cour d'entrée fermée par des murs face à l'ancienne résidence des métropolites, flanquée à gauche par l'ancien séminaire théologique avec l'église des Trois-Hiérarques, et à droite par l'ancien monastère avec son clocher, le tout au sein d'un parc paysager clos de murs. Au sud-ouest de la résidence des métropolites se trouve la chapelle Saint-Ivan de Suceava.

La zone tampon couvre l'ensemble du promontoire et ses pentes boisées, entourant le bien et s'étendant vers le sud-est pour inclure le centre historique de Tchernivtsi. Le centre-ville historique de Tchernivtsi a été déclaré zone de conservation en 1995. Le premier peuplement était un fort distant, sur la rive opposée du Prut, suivi par une petite ville de maisons et d'églises en bois sur le site actuel du centre-ville historique. La petite église en bois Saint-Nicolas (1607) date de cette époque. Le reste a été entièrement remplacé à l'époque de l'empire des Habsbourg, avec un nouveau plan d'urbanisme imaginé par l'architecte français Albert Martin en 1825. Cependant, la convergence des rues principales vers la place centrale avec l'hôtel de ville est demeurée inchangée dans le nouveau plan. L'architecture de l'actuel centre-ville est riche et variée, avec des églises et des édifices commerciaux déclinant divers styles du XIXe siècle : néo-classique, romantique, néo-Renaissance, néo-baroque et Sécession viennoise, ainsi que des édifices de la période roumaine des années 1920 à la Seconde Guerre mondiale représentant le futurisme, le constructivisme et le fonctionnalisme. Parmi les bâtiments importants, l'église Saint-Nicolas, du XVIIe siècle, l'église arménienne qui aurait été elle aussi conçue par Josef Hlavka, la Wiener Sparkasse dessinée par Hubert Gessner (1901), la cathédrale orthodoxe roumaine, la cathédrale Saint-Nicolas, l'ancienne synagogue (aujourd'hui un cinéma), le théâtre, la gare, l'hôtel de ville et l'ancienne maison d'hôtes de la résidence des métropolites.

Édifices et églises de la résidence

Construits en briques rouges travaillées avec des habillages en pierre, les édifices de la résidence intègrent

des influences stylistiques de l'architecture byzantine, romane et médiévale dans une fusion historiciste remarquable, avec des fenêtres en plein cintre, des parapets crénelés, de grands pignons à redents et des toits en tuiles vernies à motifs décoratifs. La cour centrale, mesurant 100 m x 70 m et aménagée avec des haies de buis, comme un jardin à la française, est accessible via une porte crénelée élaborée, de laquelle part un chemin bordé d'arbres qui traverse l'entrée à trois arcades jusqu'à l'imposant vestibule de la résidence.

Ce bâtiment central abritait les appartements des évêques métropolites, et les salles richement décorées où ils avaient coutume de tenir leurs réunions et de recevoir leurs hôtes. Au premier étage, les espaces principaux sont disposés en enfilade le long de la galerie principale (un couloir de 77 m de long et de 3 m de large), qui donne aussi accès à la terrasse en surplomb du jardin. Les principaux espaces incluent la salle centrale du synode (surnommée la Salle de marbre, qui était la principale salle de réunion des évêques), la Salle bleue (l'ancienne bibliothèque des évêques métropolites), la Salle rouge (une salle de réunion du synode plus petite) et la Salle verte (le salon de réception privé des évêques métropolites). Les salles sont voûtées et ornées d'un briquetage décoratif, de marbre, de peintures murales et de sculptures en pierre. La salle du synode est à galerie, avec des arcades soutenues par des colonnes en albâtre, et décorée de fresques et de mosaïques dépeignant les grands événements de l'histoire de Bucovine et de l'Église orthodoxe. La Salle rouge est décrite comme un « écrin en bois d'une beauté extraordinaire, dont les peintures murales évoquent un parement raffiné en soie chinoise rouge ». Le sol est un parquet en hêtre rouge, chêne et tilleul.

Le bâtiment du séminaire suit un plan en forme de « U » s'enroulant autour de l'église cruciforme à coupoles de style byzantin dédiée aux Trois Hiérarques (les trois grands Pères de l'Église - saint Basile, saint Jean Chrysostome et Grégoire le Théologien). L'église a été peinte par des artistes viennois (K. Jobst, qui a fait des peintures à la tempera de la Nativité, de la Résurrection et de l'Ascension) et de Bucovine (E. Buchevskiy, qui a peint les embellissements décoratifs de l'église).

Le bâtiment du monastère incluait une école des psaumes, un musée, une école de peintures d'icônes, des chambres pour les visiteurs et un magasin de cierges. La coupole du clocher est en son centre décorée d'étoiles de David, un geste de remerciement à la communauté juive de la ville pour l'aide financière qu'elle apporta à la construction de l'ensemble.

L'ensemble de la résidence aurait été calqué sur la disposition de la Ville sainte, Jérusalem, de manière schématique mais symbolique, le séminaire et l'église représentant le temple de Salomon, le presbytère à l'opposé, le prétoire romain et la résidence, le Saint Sépulcre, ses salles se rapportant aux divers sanctuaires relatifs à la Crucifixion et à la Résurrection. Cela représente une version du XIXe siècle des fameux *Sacri*

Monti, dont il existe des exemples bien antérieurs en Italie et en Pologne qui sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Le symbolisme trinitaire est également présent – l'ensemble en général se compose de trois bâtiments principaux, chaque façade étant divisée verticalement en trois, et il y a trois caractéristiques verticales dominantes (deux coupes d'église et le clocher). De même, il y a beaucoup de répétitions du motif trin dans les divisions des fenêtres et les décorations ornementales.

Le jardin et le parc

Immédiatement derrière la résidence se trouve un jardin à la française abritant des érables, des chênes, des tilleuls et des charmes. Au centre se dresse un monument à Josef Hlavka sculpté en 1937 par A. Severyn, un sapin datant de l'établissement du parc et deux bassins avec des fontaines.

Au-delà se trouve le parc, aménagé au XIXe siècle à l'anglaise, avec des plantations d'arbres et des clairières asymétriques, et un bassin niché entre des saules pleureurs, des collines artificielles, des bancs, une grande grotte et des sculptures en pierre.

Histoire et développement

Bucovine a intégré l'Empire autrichien en 1774, dans le cadre du traité politique avec la Turquie après la défaite de cette dernière lors de la première guerre entre la Russie et la Turquie. L'empereur autrichien Joseph II plaça ensuite tous les cantons et monastères de Bucovine sous la tutelle d'un évêque qui devait devenir le fondateur de l'Église orthodoxe de Bucovine, établie à Tchernivtsi en 1781. L'éparchie de Bucovine s'est ensuite unie à celle de Dalmatie, et en 1873 l'évêque Yevhen Hakman a été nommé archevêque de Tchernivtsi et métropolite de Bucovine et de Dalmatie par décret impérial. Il mourut avant d'être officiellement élu à ce dernier poste, mais il avait déjà engagé le processus de construction de la nouvelle résidence orthodoxe en 1860.

À cette époque, le site était occupé par un évêché en bois antérieur, une église en pierre et un clocher en bois. L'État partie a fourni dans ses informations complémentaires un plan montrant l'emplacement de la résidence antérieure sur l'ancien domaine du chef de Tchernivtsi, où l'évêque de Bucovine résida à partir de 1774. Ces bâtiments furent complètement démolis avant la construction du nouvel ensemble de la résidence.

Le projet fut autorisé sous l'égide du ministère impérial autrichien des Cultes ; il devait être conçu et supervisé par l'architecte Josef Hlavka de manière à refléter la tradition culturelle de l'Église orthodoxe. Il fut financé par le *Religionsfonds* (un fonds en rapport avec la loi autrichienne réglementant les relations entre l'Église et l'État), et devint ainsi une déclaration politique destinée à prouver la tolérance impériale envers le groupe religieux représentant la partie la plus influente de la population de la Bucovine. Le projet insuffla un élan fort à l'industrie du bâtiment de Bucovine ; des écoles techniques furent créées pour former les ouvriers, des

carrières ouvertes près du Dniestr ; des manufactures de briques et de tuiles furent construites, des entreprises de construction et des artisans venus de nombreuses provinces et territoires de la couronne de l'Empire austro-hongrois y prirent part. L'ensemble fut construit en plusieurs phases entre 1864 et 1882. La chapelle Saint-Ivan et le bâtiment principal de la résidence (qui était le palais des évêques métropolites) furent édifiés les premiers, suivis par le séminaire théologique en 1870, puis l'aile du monastère et la maison des visiteurs, le réfectoire et l'école des psaumes en 1874, puis par le parc et ses bâtiments en 1877. La construction de l'église du séminaire des Trois-Hiérarques démarra en 1878. La puissance et l'influence du métropolitain orthodoxe de Bucovine, le plus grand d'Europe du Sud-Est à cette époque, se reflète dans le caractère monumental de l'ensemble. À partir de 1873, il servit d'archevêché et de métropolitain de Bucovine et de Dalmatie, avec des évêchés à Zadar (aujourd'hui en Croatie), à Kotor (aujourd'hui au Monténégro), à Trieste, à Vienne et à Prague.

La Bucovine fut occupée par les troupes russes en 1914 et, après l'effondrement de l'Empire austro-hongrois, devint une partie du royaume de Roumanie. L'Église orthodoxe de Bucovine fut unie à l'Église orthodoxe roumaine. Après la Seconde Guerre mondiale, la résidence des métropolites fut déclarée réserve de l'État en 1945, et ensuite transférée à l'université d'État de Tchernivtsi en 1955. À une époque antérieure indéterminée, les peintures murales de la chapelle des métropolites et d'autres pièces furent passées au blanc de chaux. Les bâtiments de service furent placés dans l'ancienne cour de service/de ferme du séminaire et du monastère.

L'État partie a mentionné dans ses informations complémentaires que, lors de la conversion des bâtiments à des fins universitaires, des constructions légères utilisant des plaques de plâtre ont été réalisées dans les couloirs du côté gauche de la résidence des métropolites. Le chauffage central, l'eau courante, des systèmes de climatisation et des toilettes avec des sanitaires modernes ont également été installés. En 1963, l'ensemble architectural de la résidence des métropolites de Bucovine et de Dalmatie a été inscrit comme symbole d'importance républicaine de la République socialiste soviétique d'Ukraine, et, en 1991, d'importance nationale. Depuis 1967, l'ensemble a fait l'objet d'un entretien et de réparations réguliers. Le toit a été remplacé en 1975 et les peintures et décorations endommagées ont été restaurées par la société scientifique spécialisée « Kamyanets-Podilsk Restavratsia ». L'ICOMOS note qu'aucun détail de ce travail n'a été fourni et qu'il manque une description des intérieurs ainsi que des photographies des intérieurs en nombre suffisant dans le dossier de proposition d'inscription.

3 Valeur universelle exceptionnelle, intégrité et authenticité

Analyse comparative

L'État partie a comparé le bien avec des exemples nationaux et internationaux d'ensembles architecturaux de trois groupes typologiques :

- résidences aristocratiques séculaires ;
- archevêchés et résidences de métropolitains d'Europe centrale et d'Europe de l'Est ;
- ensemble architecturaux de période et de style similaires.

Les deux premières catégories couvrent des fonctions similaires à celles de l'ensemble de la résidence, mais à une époque antérieure, et incluent des exemples tels que le palais du Belvédère du prince Eugène de Savoie (XVIIIe) à Vienne ; le château de Vaux-le-Vicomte pour Nicolas Fouquet (XVIIe) ; le palais bavarois de Nymphenburg (XVIIe) ; le Peterhof (XVIIIe) à Saint-Pétersbourg ; la laurie de Kievo-Petchersk (la résidence actuelle du métropolitain de Kiev et de toute l'Ukraine, chef de l'Église orthodoxe ukrainienne), qui comprend des bâtiments des XIe-XIXe siècles, la résidence de Wurtzbourg (XVIIIe) et le château d'Hellbrunn (XVIIe) en Autriche, construit comme palais d'été de l'archevêché. L'ICOMOS note que ce sont tous des ensembles palatiaux dans des parcs et jardins paysagers, mais qu'ils sont d'époques et de styles architecturaux différents.

Dans la troisième catégorie, couvrant la période du XIXe siècle et la même région géoculturelle, la comparaison architecturale la plus appropriée établie par l'État partie est celle qui est faite avec l'arsenal de Vienne de 1850-1856, un ensemble militaire contenant une chapelle et le musée des Armes dont le style, crénelé, en briques et plein cintre, est immédiatement reconnaissable dans la résidence de Bucovine. La synagogue espagnole de Prague, datant de la seconde moitié du XIXe siècle, appartient à la même famille de styles architecturaux historicistes. L'ICOMOS note que ces exemples n'ont pas de fonctions comparables avec l'ensemble de la résidence de Tchernivtsi et les églises.

L'État partie plaide aussi en faveur de la valeur symbolique de l'ensemble, par comparaison avec d'autres structures exprimant une identité spirituelle qui figurent sur la Liste du patrimoine mondial, en donnant des exemples, dont la médina de Fez, au Maroc (1981, critères (ii) et (v)) ; les missions jésuites de Chiquitos, Bolivie (1990, critères (iv) et (v)) ; Brasília, Brésil (1987, critères (i) et (iv)) ; la statue de la Liberté (1984, critères (i) et (vi)) et l'Independence Hall, États-Unis d'Amérique (1979, critère (vi)). Il est à noter que la résidence des métropolitains orthodoxes était un symbole d'opposition populaire à l'assimilation voulue par l'idéologie de l'État dirigeant.

L'ICOMOS considère que, alors que l'ensemble paraît être une composition architecturale unique en son époque, on ne trouve aucune analyse d'autres bâtiments et ensembles architecturaux dessinés par Josef Hlavka (selon la documentation du bien proposé pour inscription sur la liste indicative, il y en a environ 150, dont l'église arménienne de Tchernivtsi), pour appuyer la prétention au statut de chef-d'œuvre. En termes de valeur symbolique du bien, on pourrait faire la comparaison avec le monastère de Rila en Bulgarie, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, reconstruit après un incendie en 1833 dans un style néo-byzantin en briques rouges comme symbole de la fierté nationale face au joug ottoman. L'architecture de Rila, cependant, n'a pas la finesse et le symbolisme de l'éclectisme historique évidents dans l'ensemble des métropolitains.

L'absence d'explications sur l'architecture de l'ensemble dans le contexte de l'historicisme du XIXe siècle en Europe à l'époque, et de la raison pour laquelle certains styles ont été choisis pour la résidence, rend l'analyse comparative inappropriée. Il aurait été pertinent d'identifier les exemples contemporains qui ont influencé Hlavka, et l'accent aurait pu être mis sur son utilisation de plusieurs styles historiques et traditions de construction pour créer quelque chose de nouveau, pour un type de bâtiment qui était à la fois ancien et nouveau.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative doit être approfondie pour montrer que l'ensemble architectural de la résidence des métropolitains de Bucovine et de Dalmatie est un exemple exceptionnel d'architecture historiciste du XIXe siècle, exprimant l'identité culturelle de l'Église orthodoxe.

L'analyse comparative n'a pas été faite avec des biens aux valeurs similaires.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative ne justifie pas d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial à ce stade.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- L'ensemble est un chef-d'œuvre de l'architecture européenne du XIXe siècle, œuvre du célèbre architecte Josef Hlavka ;
- Il représente un mélange d'influences architecturales et culturelles depuis la période byzantine ;
- Il préserve le nom et la mémoire de la Bucovine, un avant-poste de l'Europe qui a résisté au fil des siècles aux armées prédatrices du Sud-Est ;
- Le bien incarne le pouvoir et l'influence de l'Église orthodoxe en Europe du Nord-Est, qui prospéra en dépit du rattachement de la région à l'Empire autrichien catholique à la fin du XVIIIe siècle.

L'ICOMOS considère que cette justification n'est pas entièrement appropriée, car il n'a pas été démontré que l'ensemble de bâtiments était le meilleur de l'œuvre de Hlavka, et le symbolisme du mélange architectural n'a pas été exploré. Toutefois, le bien restitue la puissance et l'influence de l'Église orthodoxe en Europe du Nord-Est, qui prospéra bien que la région ait intégré l'Empire catholique autrichien à la fin du XVIIIe siècle. Que cela ait été dû à une politique impériale de « pacification » permettant à divers groupes religieux de pratiquer leur foi librement et une administration largement indépendante de leurs institutions ecclésiastiques pourrait être davantage le signe d'un gouvernement avisé que d'une authentique tolérance. Toutefois, ce fut une politique significative à son époque, qui permit plusieurs décennies de coexistence pacifique en Europe à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, avant les bouleversements de la Première Guerre mondiale et de l'après-guerre.

Intégrité et authenticité

Intégrité

L'État partie indique que le bien remplit les conditions d'intégrité puisqu'il a été préservé dans son intégralité et qu'il est bien entretenu. Tous les bâtiments, jardins et parcs ont été conservés.

L'ICOMOS souscrit à cette évaluation et ajoute que le bien inclut tous les éléments faisant partie de sa valeur culturelle, et qu'il ne souffre pas d'effets négatifs du développement ou de négligence. L'État partie a confirmé dans ses informations complémentaires que les délimitations du bien sont ses délimitations historiques.

Authenticité

L'État partie déclare que le bien remplit les conditions d'authenticité dans la mesure où sa forme et sa conception, ses matériaux et sa substance sont maintenus dans leur état d'origine et où il continue de fonctionner comme centre spirituel, culturel et éducatif de la Bucovine. S'il n'accueille plus les métropolites de l'Église orthodoxe, sa fonction d'origine, il remplit toujours une fonction publique, puisque c'est désormais une université. Les bâtiments n'ont pas été modifiés à cette fin, à part des cloisonnements mineurs et l'installation de services. Dans ses informations complémentaires, l'État partie a déclaré que les bâtiments de services publics construits durant la période soviétique dans les cours de service flanquant le séminaire et le monastère seront transférés en dehors du bien proposé pour inscription.

L'église principale a recouvré sa fonction religieuse après la fin de l'ère soviétique, et la chapelle privée des métropolites va être restaurée pour retrouver son aspect antérieur. L'emplacement et le cadre ont été conservés, puisque l'accès à l'ensemble se fait toujours par des rues bordées de bâtiments de la même période que la résidence, et les versants du promontoire où il se trouve restent boisés.

L'ICOMOS note que l'on peut voir depuis les collines opposées lointaines l'ensemble de la ville et de la résidence, mais cette dernière ne domine pas de manière significative. L'ICOMOS considère que le bien pourrait remplir les conditions d'authenticité, mais cela est difficile à déterminer vu le manque de descriptions et de photographies des intérieurs et de détails sur les travaux de restauration. L'ICOMOS relève à cet égard que le plafond en bois de la salle du synode a été détruit par un incendie en 1942 et remplacé dans les années 1950 par un plafond à panneaux peints dans un style historiciste de l'ère stalinienne.

En conclusion, l'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité ont été remplies et que les conditions d'authenticité pourraient être remplies, mais que le manque de descriptions et photographies des intérieurs ainsi que de détails sur les travaux de restauration rend ce point difficile à déterminer.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (i), (ii), (iii) et (iv).

Critère (i) : représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que l'ensemble architectural de la résidence des métropolites de Bucovine et de Dalmatie (1864-1882) est l'apogée du brillant architecte européen, mécène et figure publique, Josef Hlavka (1831-1908).

L'ICOMOS considère qu'il manque à l'appui de l'affirmation selon laquelle l'ensemble représente l'apogée de l'œuvre de Hlavka une justification fondée sur une analyse d'autres bâtiments et ensembles architecturaux dessinés par Josef Hlavka.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que l'ensemble architectural de la résidence des métropolites de Bucovine et de Dalmatie (1864-1882) à Tchernivtsi, œuvre de l'architecte Josef Hlavka, reflète pleinement les influences sociales, économiques et culturelles du développement de l'architecture et de l'urbanisme depuis l'Antiquité, le Moyen Âge, l'absolutisme et la période Gründer.

L'ICOMOS considère que l'ensemble représente une version du XIXe siècle de l'architecture et de l'urbanisme historicistes, et qu'il manifeste un échange d'influences uniquement dans la mesure où il reflète des influences

architecturales et urbanistiques antérieures, comme le font l'architecture et l'urbanisme historicistes en général.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

Critère (iii) : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que l'ensemble architectural de la résidence des métropolites de Bucovine et de Dalmatie (1864-1882), œuvre de l'architecte Josef Hlavka, est un brillant échantillon d'ensembles architecturaux ecclésiastiques, sans égal en termes d'unité de style, de perfection architecturale et urbanistique et d'expressivité spatiale.

L'ICOMOS considère que cette déclaration s'applique au critère (i). La déclaration n'aborde pas la question de savoir si le bien proposé pour inscription apporte un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue. On pourrait dire que le bien apporte un témoignage exceptionnel sur une tradition culturelle sous la forme de l'église orthodoxe, mais cela n'est pas avancé par rapport à ce critère.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que l'ensemble architectural de la résidence des métropolites de Bucovine et de Dalmatie (1864-1882), œuvre de l'architecte Josef Hlavka, représente un échantillon complet et bien préservé d'organisation spatiale d'un ensemble architectural de résidence baroque, d'organisation urbanistique et architecturale-spatiale d'édifices religieux au plan byzantin classique cruciforme à 5 coupes, d'application de technologies de construction byzantines d'édifices en briques, avec l'utilisation de briques rouges comme matériau décoratif de façades élaborées et l'application de techniques de construction et d'urbanisme médiévales, propres aux bâtiments religieux et monastiques, préservés dans un état inchangé.

L'ICOMOS considère que le bien est un exemple exceptionnel d'architecture historiciste du XIXe siècle, associant de façon spectaculaire des références architecturales semblant particulièrement pertinentes pour l'ensemble de la résidence. Le caractère assiégré de l'Église orthodoxe dans l'Empire autrichien catholique est peut-être signifié par le crénelage décoratif élaboré de la résidence, alors que sa puissance et sa portée se reflètent dans les hauts murs à redents inspirés à l'origine par les édifices marchands flamands médiévaux, un motif que Hlavka avait précédemment

utilisé pour sa maternité de Vienne. D'autre part, la longue tradition de l'Église orthodoxe est manifestée par l'utilisation de formes byzantines pour les églises cruciformes à coupole, tandis que les motifs décoratifs intégrés dans les toits en tuiles de l'ensemble dénotent la culture populaire. Le symbolisme religieux lié aux *Sacri Monti* mentionné dans le dossier de proposition d'inscription est une variante du regain d'intérêt pour le symbolisme religieux qui se développa durant la seconde moitié du XIXe siècle. Il est inhabituel dans un établissement orthodoxe. Dans le cas présent, il reflète peut-être un exemple de *Sacri Monti* antérieur, du XIXe siècle, dans le voisinage du site, qui a valu à Tchernivtsi son surnom de « Jérusalem sur le Prut ». Au XIXe siècle, l'architecture historiciste pouvait communiquer des messages sur son objet, et c'est ce que fait par excellence la résidence des métropolites de Bucovine et de Dalmatie. En outre, la conjonction des objectifs, avec la qualité et l'opulence architecturale et décorative, pourrait être considérée comme unique, par le biais d'une analyse comparative plus poussée.

Le bien pourrait être considéré comme un exemple exceptionnel d'un ensemble architectural illustrant une étape significative de l'histoire humaine si l'analyse comparative était approfondie pour montrer que l'ensemble architectural de la résidence des métropolites de Bucovine et de Dalmatie est un exemple exceptionnel de la conception architecturale et de l'urbanisme historiciste du XIXe siècle, exprimant l'identité culturelle de l'Église orthodoxe au sein de l'Empire austro-hongrois à une époque de tolérance religieuse et culturelle.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié à ce stade.

L'ICOMOS considère que ni les critères selon lesquels le bien a été proposé pour inscription ni la valeur universelle exceptionnelle n'ont été démontrés à ce stade.

4 Facteurs affectant le bien

Pressions dues au développement

Le bien, en tant qu'université, nécessite de constantes améliorations en termes de modernisation des infrastructures : alimentation électrique, chauffage, installations sanitaires, communications et parking. Personne ne vit dans l'enceinte du bien ; les étudiants et le personnel s'y rendent chaque jour. Environ 625 employés à temps complet ou partiel et intérimaires travaillent sur le bien.

Selon les estimations, 49 550 habitants vivaient dans la zone tampon en 2007, et un plus grand nombre encore travaillent dans la zone.

L'État partie a répondu à la demande de l'ICOMOS concernant la nature des altérations apportées en vue de l'usage universitaire en indiquant que, dans le processus de conversion des bâtiments à des fins universitaires, certains légers travaux de construction avec des plaques de plâtre avaient été réalisés dans les couloirs du côté gauche de la résidence des métropolitains. Le chauffage central, l'eau courante, des systèmes de climatisation et des toilettes aux sanitaires modernes ont aussi été installés.

L'ICOMOS juge que l'utilisation universitaire du bien est appropriée, et qu'aucun changement inadapté n'a été apporté au bien ou n'est prévu.

Contraintes dues au tourisme

Le Centre culturel et historique de l'université est responsable de l'organisation de visites du bien. Il est ouvert chaque jour et les touristes suivent des visites guidées en groupe de l'église, des salles principales, du parc et du musée ethnographique. Le nombre de touristes est passé de 200 à environ 400 par jour aujourd'hui. Les dégâts occasionnés par les touristes dans les intérieurs sont sujet d'inquiétudes et diverses mesures sont proposées pour y remédier, y compris des alarmes et la modification des itinéraires des visiteurs pour répartir la charge. Le contrat de protection entre la ville de Tchernivtsi et l'université exige que le nombre de touristes soit limité à 40 simultanément dans le bien. En réponse à la demande de clarification de l'ICOMOS à ce sujet, l'État partie a déclaré que « *aujourd'hui, en l'état actuel du territoire du site proposé pour inscription, le site lui-même peut accueillir jusqu'à 500 touristes simultanément.* »

L'ICOMOS considère qu'une attention réelle devrait être portée sur la gestion future des visites touristiques, particulièrement en vue d'une éventuelle augmentation de leur nombre si le bien est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Actuellement, il n'y a pas d'installations adaptées pour les touristes, comme par exemple des toilettes correctes, des rafraîchissements de qualité ou une boutique de souvenirs. Les possibilités de stationnement doivent aussi être améliorées.

Contraintes liées à l'environnement

Le bien est détaché de la ville de Tchernivtsi, ce qui limite les effets de la pollution et de la circulation.

Catastrophes naturelles

Le bien est situé en hauteur et n'est pas exposé aux inondations. L'ensemble est équipé d'un système de contrôle des incendies. Il se situe en zone sismique 7.

Impact du changement climatique

L'ICOMOS considère que l'éventuel impact du changement climatique sur ce bien n'est pas clarifié et devrait être envisagé par l'État partie.

L'ICOMOS considère que la principale menace pour le bien réside dans la gestion future des visiteurs/touristes.

5 Protection, conservation et gestion

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

La délimitation du bien proposé pour inscription est la limite actuelle de la parcelle bordée par la rue Josef Hlavka (NE), la rue Kotsiubinskiy (SE), la rue Nekrasova (SO) et le projet immobilier du mont Dominik (NO). En réponse à la demande de l'ICOMOS concernant le terrain au nord-ouest du bien, l'État partie a déclaré que le terrain ne faisait pas partie historiquement du bien proposé pour inscription et qu'il appartenait actuellement à la réserve foncière municipale.

La délimitation de la zone tampon suit la rue Drohobyska au nord-ouest ; les rues Chernyshevsky, Chervnia, Nikitina, Gagarina jusqu'à la rue Ruska au nord-est ; les rues Taras Shevchenko, Korduby, D. Zahuly, Chervonoarmiyska et Shkyl à la rue Bereznia au sud-est, et au sud-ouest les rues Bereznia, Pyrohova, Kyivska, le long de la Klokuchka au travers des rues Kaspiyska Rakhimova jusqu'à la rue Drohobyska. Les délimitations du territoire de la zone tampon ont été définies conformément aux Recommandations #11 datées du 14 janvier 2010 de l'Institut de recherche du ministère de la Culture et du Tourisme d'Ukraine.

L'ICOMOS considère que les délimitations du bien proposé pour inscription et de sa zone tampon sont appropriées.

Droit de propriété

La propriété du bien et de son site de 8 hectares a été transférée à l'université nationale Yuriy-Fedkovich de Tchernivtsi, sous la tutelle du ministère de l'Éducation d'Ukraine, en 1955.

Protection

Protection juridique

La résidence des métropolitains de Bucovine et de Dalmatie a été classée parc national en 1945 par décision du Comité central de la République socialiste soviétique d'Ukraine. Elle a été classée par décision n° 970 du Conseil des ministres de la RSS d'Ukraine en 1963, monument architectural d'importance républicaine et, depuis 1991, d'importance nationale. La zone tampon a été approuvée par ordre n° 661 du ministère de la Culture et du Tourisme d'Ukraine en 2007. Ces décisions ont été prises en vertu des lois ukrainiennes sur la protection du patrimoine culturel (2000 et amendements 2004) ; l'urbanisme et la construction des territoires (2000) ; l'activité architecturale (1999) ; et du décret présidentiel n° 587 sur les établissements culturels nationaux (1994).

Effacité des mesures de protection

Tous les travaux ont été exécutés avec l'approbation du Département de la protection des monuments à Tchernivtsi, y compris la conservation des décorations artistiques, qui doit être assurée par des artistes titulaires d'une habilitation de l'État.

L'ICOMOS considère que la protection légale en place est satisfaisante.

Conservation

Inventaires, archives, recherche

Le Centre historique et culturel de l'université au sein du bien détient les dessins et les informations couvrant l'histoire de la construction du bien. L'ensemble de la résidence et ses valeurs historiques artistiques ont fait l'objet de plusieurs articles et colloques scientifiques. Il existe de nombreuses publications relatives à l'importance historique et culturelle du bien par des historiens et des historiens de l'art ukrainiens, tchèques, polonais et autrichiens. Aucune recherche archéologique n'a été entreprise.

L'ICOMOS considère que l'état des connaissances est amplement suffisant comme point de départ pour les travaux de conservation présents et futurs.

État actuel de conservation

L'état du bien a été étudié sur une base régulière depuis 1967. Un programme annuel de réparations et d'entretien des bâtiments, des jardins et des parcs a suivi, ainsi que de projets de restauration, notamment des peintures et des décorations, menés par la corporation scientifique spécialisée « Kamyanskyi-Podilsk Restavratsia ».

En conséquence, l'état de conservation est rapporté comme « bon » par l'État partie.

L'ICOMOS approuve et note que, bien que le toit ait été remplacé en 1975, la qualité de la toiture à cette époque, durant l'ère soviétique, était si mauvaise que le toit est progressivement remplacé de nouveau depuis 2006 par des tuiles vernies de couleur fabriquées selon les motifs originaux et importées d'Autriche. Jusqu'à présent, ces travaux ont permis de recouvrir le bâtiment de la résidence, les bâtiments du séminaire et l'église du séminaire et sont sur le point de commencer sur la maison du clergé. Sur l'aile nord-ouest de la résidence, des travaux de drainage sont en cours pour contrer l'humidité croissante. Le budget limité de l'université restreint l'étendue des interventions de construction ; de ce fait, les travaux doivent être échelonnés sur une longue période. Des travaux sont nécessaires pour réhabiliter les jardins, particulièrement dans le parc derrière le bâtiment de la résidence. La couche de blanc de chaux appliquée durant l'ère soviétique sur les peintures murales de la chapelle privée des métropolitains et dans certaines autres salles doit être retirée. De même, certains détails endommagés ou perdus de l'équipement pourraient être restaurés

d'après les objets similaires restants, comme les poignées de porte, les poêles, les éclairages, etc. Beaucoup des poêles ont continué à être réparés et restaurés, bien qu'ils ne soient plus en usage. Les finitions décoratives des couloirs et des escaliers ont subi quelques dommages du fait d'anciennes fuites (n'affectant que 3-5 % de la zone).

Les informations détaillées sur les intérieurs et les travaux qui ont été entrepris pour restaurer la décoration intérieure n'ont pas été fournies.

Mesures de conservation mises en place

Des programmes réguliers d'étude de l'état de conservation se poursuivent, dans les limites budgétaires.

La chapelle Saint-Ivan-de-Suceava, qui était la chapelle privée des évêques métropolitains, est actuellement en cours de restauration pour être ouverte aux touristes. Elle abritait le musée ethnographique après la Seconde Guerre mondiale mais le musée a depuis été transféré dans une ancienne salle de classe.

Les principales salles du palais des métropolitains – la salle du synode, la Salle rouge et la Salle bleue – sont présentées aux touristes et utilisées pour des festivals. Certains travaux de restauration y sont prévus.

Le parc abrite des espèces rares d'arbres et de plantes et plusieurs bâtiments et fontaines dans le jardin, dont la restauration est envisagée.

L'ICOMOS considère qu'un plan de conservation est nécessaire pour les jardins et le parc derrière la résidence.

Entretien

Les études régulières de l'état du bien et les programmes d'entretien se poursuivent. Le travail est entrepris selon l'urgence des travaux requis.

L'ICOMOS juge que l'état du bâtiment est stabilisé, sans signe de défauts, et le report de certains travaux de réhabilitation souhaitables n'a pas d'influence négative sur les valeurs culturelles du bien.

Effacité des mesures de conservation

L'État partie a noté que les mesures de conservation entreprises par le passé ne sont pas conformes aux standards d'aujourd'hui et propose de lancer des programmes de formation pour le personnel impliqué dans la conservation et l'entretien.

L'ICOMOS note que les descriptions et photographies de la décoration intérieure et des peintures murales des principales salles et églises n'ont pas été incluses dans le dossier de proposition d'inscription.

L'ICOMOS considère que le bien est correctement entretenu et conservé, dans les limites budgétaires. Une attention spéciale doit être accordée à la conservation des jardins et du parc derrière la résidence.

Gestion

Structures et processus de gestion,
y compris les processus de gestion traditionnels

La gestion du bien est sous la responsabilité du recteur de l'université ; elle est supervisée par le Département du patrimoine culturel du ministère de la Culture et du Tourisme, dans le cadre du programme de financement d'État « Programme exhaustif de préservation de l'architecture historique de Tchernivtsi pour 2009-2015 », approuvé par le conseil municipal de Tchernivtsi en 2008. Celui-ci couvre l'entretien, les réparations et la restauration des bâtiments et du parc, la santé et la sécurité du travail, ainsi que le développement du site, notamment le transport vers le bien, le stationnement, les programmes d'interprétation et d'éducation pour les visiteurs. Les fonds de l'université travaillent à son usage propre et aux besoins à l'intérieur du bien. Toute modification apportée à ce dernier doit être approuvée par le ministère de la Culture et du Tourisme.

Un « contrat de protection » est signé chaque année avec le conseil municipal de Tchernivtsi, couvrant les responsabilités de l'université sur le bien en termes d'utilisation et d'entretien.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion,
y compris la gestion des visiteurs et la présentation

Les grandes lignes d'un plan de gestion ont été préparées pour le bien, exposant les objectifs selon Feilden et Jokilehto (1998). Aucune date de mise en œuvre n'est donnée ; il doit simplement être révisé chaque année conformément à l'accord avec le conseil municipal de Tchernivtsi et de façon plus approfondie tous les cinq ans. Il comprend des propositions destinées à sensibiliser le personnel et les employés de l'université, ainsi que la communauté locale. La bibliothèque et le musée de l'université sont ouverts aux chercheurs. Un programme d'expositions est envisagé. Le financement annuel des travaux sur le bien est assuré via le budget d'État au travers du « Programme de reconstruction du centre-ville historique pour 2008-2012 ».

Le plan de développement général pour Tchernivtsi se penche sur la croissance des infrastructures touristiques, considérées comme l'une des principales branches de l'économie municipale. Par rapport à l'ensemble de la résidence, le développement touristique doit être coordonné avec l'usage du bien par l'université.

Le stationnement est une question à traiter dans le cadre du Plan de développement général, qui propose un nouveau plan d'accès au bien, ainsi que des itinéraires alternatifs pour les bus et une limitation du trafic dans les périodes de pointe. Des places de parking seront

nécessaires pour les autocars de tourisme. Des panneaux routiers dirigeant les visiteurs vers le bien seront placés sur les autoroutes conduisant au bien.

Il est proposé d'améliorer les services d'information par la mise en place d'un bureau/kiosque d'orientation, d'un plan, de brochures en plusieurs langues, de panneaux d'explication/interprétation à certains endroits et d'itinéraires adaptés, particulièrement pour les visiteurs ayant des besoins particuliers. L'accès à des toilettes doit être aménagé pour les touristes, et de nouvelles installations seront nécessaires. Des souvenirs de qualité sont également proposés.

L'ICOMOS encourage la mise en œuvre du plan de gestion et recommande qu'un plan de gestion du tourisme soit développé dans le cadre du plan de gestion.

Préparation aux risques

L'université est responsable de la sécurité dans l'enceinte de l'ensemble. Il est proposé d'élaborer une stratégie de préparation aux risques et un plan d'urgence à mettre en œuvre en cas de catastrophe.

L'ICOMOS considère qu'une stratégie de préparation aux risques et de gestion devrait être une priorité.

Implication des communautés locales

Un Conseil méthodologique est mis sur pied à l'université en vertu de la Loi ukrainienne sur les musées et l'art pour conseiller sur les activités du centre/musée de l'Histoire et de la Culture de l'université. Il est présidé par le représentant du service public sur les questions relatives au patrimoine culturel national et convoqué pas moins de quatre fois par an. Il est envisagé que le champ de ce Conseil soit élargi de façon à couvrir la stratégie générale de gestion du bien et que le nombre de membres soit augmenté afin d'inclure des spécialistes compétents dans l'étude et la préservation du patrimoine culturel. Il inclut actuellement des représentants de plusieurs institutions publiques, mais aucun membre de la communauté en général. Toutefois, il est proposé que des représentants d'autres organisations telles que l'Église orthodoxe ukrainienne, les institutions de recherche, d'autres départements du conseil municipal de Tchernivtsi, des agences de voyage et des organisations non gouvernementales soient invités à participer.

L'ICOMOS considère que l'État partie doit être encouragé à inclure des membres de la communauté au Conseil.

Ressources, y compris nombre d'employés,
expertise et formation

La conservation et la gestion du bien sont financées par le budget d'État conformément aux conditions d'agrément des programmes de financement aux niveaux local et national. L'université engage des cabinets et des sociétés qualifiés pour entreprendre des travaux d'entretien, de réparation et de restauration. Elle emploie aussi du personnel qualifié dans la restauration et la reconstruction, le tourisme et la gestion, les études historiques et

culturelles, et la jurisprudence, dont certains ont pris part à l'université d'été de l'UNESCO à Zamość (Pologne).

Parmi ces employés :

Des ouvriers (électriciens, ingénieurs en génie civil)	18
Des techniciens	15
Le personnel du service clientèle	28
Des superviseurs et du personnel de sécurité	18
Le personnel d'entretien du parc	10

Efficacité de la gestion actuelle

Le système de gestion du bien est estimé satisfaisant par l'État partie.

L'ICOMOS y souscrit, mais note qu'il manque un plan concernant les infrastructures touristiques et pour la gestion future de l'augmentation prévue du nombre de touristes, et qu'il convient d'y prêter attention.

En conclusion, l'ICOMOS considère que le système de gestion est approprié et qu'il faut prêter une attention particulière aux installations destinées aux visiteurs et à la gestion future du tourisme sur le bien. Le plan de gestion devrait être développé plus avant pour inclure une stratégie de préparation aux risques et un plan de gestion du tourisme, et devrait être mis en œuvre le plus rapidement possible.

6 Suivi

Le bien est régulièrement inspecté par du personnel de la section entretien de l'université, deux fois par an – en préparation de la saison d'hiver et après cette dernière. Les principaux indicateurs vérifiés sont la clôture, les constructions porteuses, le toit et ses éléments (le chauffage (chaudière à vapeur), le système d'eau courante, le système d'évacuation des eaux usées, l'alimentation électrique, la sécurité incendie et l'installation téléphonique. Les facteurs tels que l'humidité, les fissures des toits qu'elle provoque, la prolifération des champignons, l'usure de la maçonnerie, les briques manquantes, les plâtres endommagés, les craquelures, les fuites de la plomberie du toit, la rouille, la détérioration du bois, les peintures décoratives qui s'écaillent et le drainage défectueux du jardin sont consignés pour tous les composants du bien.

L'ICOMOS considère que le suivi de l'état des édifices du jardin, des chemins, des arbres et autres plantations devrait faire partie du système de suivi.

7 Conclusions

La proposition d'inscription doit être modifiée avec une analyse comparative plus approfondie, afin de montrer que le bien répond au critère (iv) et remplit les conditions d'authenticité et d'intégrité, permettant ainsi de démontrer la valeur universelle exceptionnelle. Les amendements devraient inclure l'examen des exemples qui ont influencé Hlavka, et une référence particulière à son utilisation de l'historicisme et du symbolisme, en se concentrant sur la façon dont le bien exprime l'identité culturelle de l'Église orthodoxe à la fin du XIXe siècle.

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que l'examen de la proposition d'inscription de la résidence des métropolites de Bucovine et de Dalmatie, Ukraine, sur la Liste du patrimoine mondial soit **différé** afin de permettre à l'État partie de :

- justifier davantage la valeur universelle exceptionnelle du bien en tant qu'exemple exceptionnel de la conception architecturale historiciste et de l'urbanisme du XIXe siècle exprimant l'identité culturelle de l'Église orthodoxe au sein de l'Empire austro-hongrois en approfondissant l'analyse comparative ;
- prolonger le plan de gestion afin d'y inclure une stratégie de préparation aux risques et un plan de gestion du tourisme, et mettre en œuvre le plan de gestion le plus rapidement possible ;
- développer un plan de conservation pour les jardins et le parc derrière la résidence, et inclure les plantations dans le système de suivi ;
- fournir des détails et des descriptions des travaux de restauration des intérieurs ainsi que des photographies des peintures et de la décoration intérieures du bien.

L'ICOMOS considère que toute proposition d'inscription révisée devra être étudiée par une mission qui se rendra sur le site.



Plan indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription



Vue aérienne du bien proposé pour inscription



Vue générale



Le palais des métropolites



Le bâtiment et l'église du séminaire